



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-045

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°4

Séance du : 28 juillet 2025
Date de convocation : 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,
Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel,

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°4

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-2 et suivants,
Vu le budget primitif 2025 voté en séance du 11 avril 2025,
Vu la décision modificative du budget n°1 voté en séance du 12 mai 2025,
Vu la décision modificative du budget n°2 voté en séance du 12 mai 2025,
Vu la décision modificative du budget n°3 voté en séance du 13 juin 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour engager la demande d'emprunt à la caisse des dépôts et de consignations,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour engager l'étude du bâtiment du Chazelet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la Décision Modificative n°4 au budget principal 2025 dont les modifications sont les suivantes :

AR Prefecture

005-210500633-20250728-2025_D045-DE
Reçu le 01/08/2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 203 / 281	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	500.00
Total		500.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2184 / 164	Matériel de bureau et mobilier	500.00
Total		500.00

- Dit que cette décision est sans incidence sur l'équilibre global du budget.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

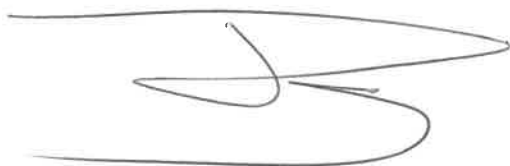
Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Michel PIQUEMAL

